

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 49381

Texte de la question

A l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture lors de la seance du 24 octobre 1996, M. Andre Fanton avait appele l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur le probleme pose par la venue a echeance de la reglementation de la prime a l'herbe. Le debat tenu a cette occasion avait fait apparaitre que la modestie de cette prime (300 F a l'hectare), surtout par comparaison avec d'autres primes a l'hectare attribuees a d'autres speculations, handicapait d'autant plus les eleveurs que les regles d'attribution etaient a la fois complexes et couteuses. Il lui demande si les reflexions qui sont actuellement conduites sur ce sujet ont debouche sur des propositions de solutions susceptibles de favoriser les producteurs ayant choisi l'elevage a l'herbe.

Texte de la réponse

La prime au maintien des systemes d'elevage extensifs creee en 1993 pour cinq ans arrive a echeance cette annee. Socle des mesures agri-environnementales mises en place en France, elle a participe au maintien des superficies fourrageres dont la diminution importante lors des deux dernieres decennies a ete contenue. La France va saisir la Commission europeenne d'une demande de reconduction de cette mesure, dans le cadre de la reglementation agri-environnement, en tirant les enseignements de la reussite de cette mesure mais egalement des difficultes de sa mise en oeuvre et de son suivi.

Données clés

Auteur : M. Fanton André Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 49381

Rubrique: Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation **Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1131 **Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2053